

La deuxième journée d'études organisée le 18 mars 2016 à la faculté de droit de Toulon, en collaboration avec la faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Corse, sera l'occasion de revenir, selon une démarche comparative, sur ces modes légaux d'expression des conflits sociaux que sont le droit de grève et la liberté syndicale. Elle sera l'occasion d'échanges et de confrontations à partir des expériences française, italienne et tunisienne. Assurément, le particularisme qui marque ce droit et cette liberté a pour conséquence de susciter des interrogations sur leur double nature (individuelle et collective), sur leur aménagement par les normes législatives et sur les limites posées à leur exercice. La comparaison entre les systèmes considérés permettra sans contredit d'aboutir à des conclusions fructueuses sur des droits qui, pour être constitutionnellement garantis, restent cependant d'application délicate.

Direction scientifique

- Jean-Jacques PARDINI, Professeur de droit public, CDPC, Université de Toulon • Email: pardini@univ-tln.fr



**La liberté syndicale
et le droit de grève
en France, en Italie et en Tunisie**

**Vendredi
18 Mars
2016**

Faculté de droit
Amphi 100

ENTRÉE LIBRE

<http://cdpc.univ-tln.fr>

9h Accueil des participants

9h15 *Allocutions d'ouverture*

Thierry DI MANNO,

Professeur de droit public, Doyen de la Faculté de droit, co-directeur du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS, Université de Toulon

Maryse BAUDREZ,

Professeur de droit public, co-directeur du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS, Université de Toulon

9h30 *Propos introductifs*

Jean-Jacques PARDINI,

Professeur de droit public, Doyen honoraire de la Faculté de droit, directeur adjoint du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS, Université de Toulon

9h45 *« La grève et le syndicat, libertés individuelles et collectives »*

Jean-Claude ACQUAVIVA,

Maître de conférences en droit public, EA 7311 PATRIMOINE ET ENTREPRISES, Université de Corse

10h15 *« Le juge judiciaire et la constitutionnalisation du droit de grève »*

Claude SAINT-DIDIER,

Maître de conférences en droit privé, Doyen de la faculté de droit et sciences économiques de Corte, Directeur de l'EA 7311 PATRIMOINE ET ENTREPRISES

10h45 Débats et pause-café

11h15 *« L'utilisation du droit de grève en Tunisie. Entre reconnaissance d'un droit et abus post-révolutionnaires »*

Hanene TURKI,

Maître de conférences en droit public, Université de Tunis El Manar

11h45 *« La Cour constitutionnelle italienne et le droit de grève. D'hier à aujourd'hui »*

Michaël BARDIN,

Docteur en droit public, ingénieur d'études, CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS, Université de Toulon

12h15 *« La grève politique en Italie, entre liberté et droit subjectif »*

Sylvie SCHMITT,

Maître de conférences, CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS, Université de Toulon

12h45 Débats

13h Clôture et buffet